Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260331-2026032917-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-071

CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2026
Délibération n° 202603-2-9.17

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 20h50.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

AUTRES DESIGNATIONS : NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur concernant la désignation du « correspondant défense »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la désignation de Monsieur Joël CHANDELIER, conseiller municipal, en qualité de « correspondant défense ».

Fouesnant, le 31 mars 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260331-2026032917-DE

